

MESURE M7.1	ARBAZ / VALORISATION DE LA TRAVERSEE ET SECURISATION DE L'ENTREE DU VILLAGE	
<p>Thématique(s) M7 - Aménagements multimodaux prioritaires pour la valorisation des centres de localités M8 - Aménagements routiers pour la modification du schéma d'accessibilité U1 - Les centres historiques</p>	Priorité : A	
<p>Territoire concerné : Arbaz Maitre d'ouvrage : Arbaz - Canton / SRTCE</p>		
<p>Mesure du PA2 en relation : (6266.2.024) R24 - Arbaz, réaménagement du centre du village Mesure du PA3 corrélée / liée : M4.1 - Arbaz / Amélioration de la liaison piétonne entre Arbaz et Anzère Autres coordinations : -</p>		
		
		

INTENTION

Etat actuel

L'ancienne route cantonale traversant le centre du village d'Arbaz n'a pas été réaménagée. Les vitesses y sont excessives. La route du village longeant notamment le site scolaire, n'est équipée ni de trottoirs ni de bandes cyclables. L'itinéraire depuis l'arrêt de bus "Arbaz, Onna" n'est pas sûr pour les usagers du bus en direction du centre village et de l'école primaire. L'arrêt, sur chaussée dans le sens montant, autorise le dépassement du bus à l'arrêt par des voitures et est directement suivi d'un passage-piétons non protégé.

On notera un point particulier dans la traversée : la place du Marais qui est actuellement un parking d'une trentaine de cases, utilisées essentiellement par les habitants.

Données quantitatives

TJM - route du Village : 2'000 véh./jr en 2015

TJM - route de Sion (axe VS 59) : 2'000 véh./jr en 2015

Objectifs

- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés
- Assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains dans les centres
- Diminuer le trafic de transit dans les lieux de vie.

Description de la mesure

Le centre du village d'Arbaz est réaménagé, renforçant le caractère du village et améliorant la sécurité de tous les usagers, notamment dans le secteur de l'école. Les montées et descentes au niveau de l'arrêt de bus "Arbaz, Onna" sont sécurisées, tout comme le cheminement depuis l'arrêt ainsi que la traversée piétonne de l'axe cantonal.

La place du Marais est réorganisée de manière à offrir un espace public de qualité tout en maintenant quelques cases de stationnement.

EVALUATION

Opportunité

Mesure B du PA2, déclassée en priorité C (2023-2026) par la Confédération dans son rapport d'évaluation car le rapport coût-utilité était insuffisant.

La mesure a évolué et devient aujourd'hui prioritaire pour sécuriser les traversées et cheminements piétons, notamment en lien avec la desserte en transports publics. La mesure intègre également une dimension urbanistique en lien avec la gestion du stationnement. Dans sa deuxième étape de mise en oeuvre, le réseau de transports publics d'agglomération dessert Arbaz via une ligne Arbaz - Grimsuat - Sion - Aproz - Aven. Dans Arbaz, la ligne régionale prend le relai pour monter plus haut. Le réaménagement de la traversée tiendra compte de cette particularité.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste par la sécurisation des cheminements
- valorisation du réseau routier.

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- coordination des secteurs bâtis avec le système de TP
- amélioration de la qualité des espaces publics par la valorisation de la Place du Marais

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- mesure qui améliore la sécurité de tous les usagers
- réduction des vitesses
- revitalisation de l'espace routier
- modération du trafic par la mise en place d'un système de "porte" pour différencier les secteurs et donc les régimes de vitesse (recommandations du bpa)

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- diminue le trafic et les vitesses, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air)

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : -

REALISATION

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux : 2019
Date prévue de la mise en service : 2020

Calendrier de remise de l'avant-projet

2018 en collaboration avec le Canton / SRTCE

Coûts

Coûts estimés : CHF 1 450 000.- HT

Financement

Part fédérale : selon décision de la Confédération
Solde : Canton et Commune sur la base des coûts imputables